## CONGÉ NORDIQUE

## Foire aux questions

Qu'est-ce que le congé sans solde pour œuvrer dans un établissement nordique? Il s'agit d'une disposition des conventions collectives permettant à toute personne désirant vivre une expérience enrichissante dans un établissement nordique, de pouvoir le faire sans préjudice à son statut d'origine.

Quelles sont les modalités pour parvenir à obtenir ce type de congé?

La personne salariée d'un établissement du RSSS, après entente avec son employeur, peut obtenir un congé sans solde nordique d'une durée maximale de (12) mois afin d'aller œuvrer dans divers établissements, dont celui du CISSS de la Côte-Nord.

Qui est admissible au congé sans solde pour œuvrer dans un établissement nordique?

Toutes les personnes salariées touchées par les conventions collectives de l'établissement.

Vais-je perdre mon ancienneté dans mon établissement d'origine?

Non. Pour ce type de congé, l'ancienneté acquise par la personne salariée durant son séjour sera reconnue à son retour.

Est-ce que j'aurai toujours accès à une assurance collective?

Oui. La personne salariée bénéficie du régime en vigueur dans l'établissement où elle travaille et ce, dès le début de son emploi.

## CONGÉ NORDIQUE

## Foire aux questions

Les disparités régionales, en quoi consistent-elles?

Pour les localités plus éloignées sur le territoire, divers avantages peuvent être offerts selon la situation de la personne salariée.

À quelles primes suis-je éligible lors de mon séjour sur la Côte-Nord?

Des primes d'aide au logement, d'aide au déménagement, d'isolement, d'éloignement et de rétention peuvent s'appliquer.

Comment pouvez-vous me résumer le Congé Nordique au CISSS de la Côte-Nord? Le congé nordique vous permet de conserver les mêmes conditions qu'auprès de votre établissement actuel, en plus d'obtenir diverses primes possibles et l'occasion de vivre une expérience incroyable sur la Côte-Nord!

Si j'ai des questions plus précises, à qui je peux écrire? N'hésitez pas à communiquer avec nos agents de gestion du personnel au dotation.09cisss@ssss.gouv.qc.ca